



Conseil des droits de l'homme

22^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Saint-Christophe-et-Niévès

Genève, le 11 novembre 2015

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Saint-Christophe-et-Niévès et la remercie de la présentation de son deuxième rapport national.

Ma délégation prend note de l'engagement pris par les autorités du Saint-Christophe-et-Niévès de ratifier et s'engager à respecter de nouveaux instruments de droit international en matière des droits de l'homme. Néanmoins la Suisse reste préoccupée par le manque de mise en œuvre des recommandations acceptées par Saint-Christophe-et-Niévès lors du premier cycle de l'Examen périodique universel.

Comme la peine capitale n'est plus utilisée à Saint-Christophe-et-Niévès depuis 2008, **la Suisse recommande** la mise en place immédiate d'un moratoire de jure sur la peine de mort en vue de son abolition.

La Suisse recommande à Saint-Christophe-et-Niévès la ratification des instruments fondamentaux de droit international en matière des droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La Suisse recommande sans délai la ratification du Protocole concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.

Je vous remercie.